

1<sup>er</sup> janvier 2018 : TPM devient METROPÔLE

UNE ORGANISATION EN POLES DE PROXIMITE

Quelle Gouvernance ?



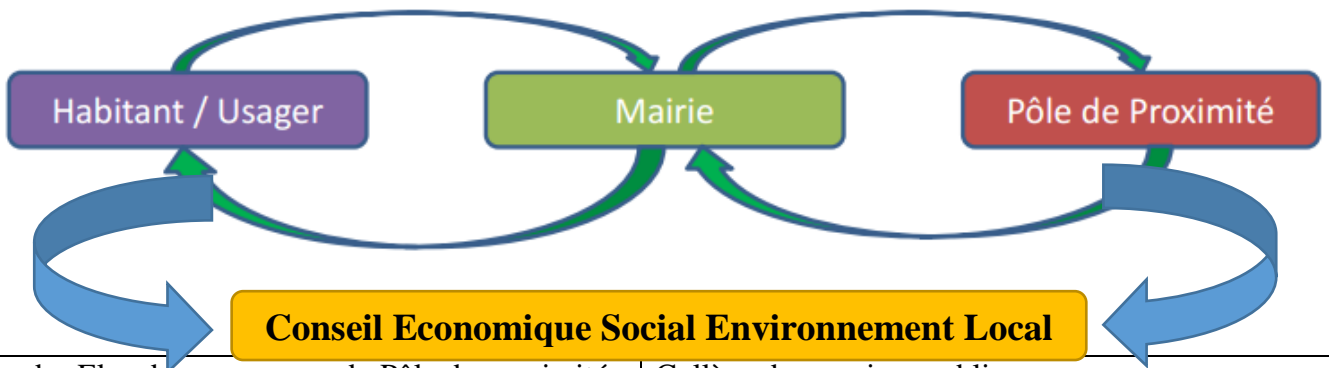
- ☐ Ces pôles seront dotés de moyens et pourront avoir une instance de gestion politique (réunissant les élus communaux).

Concernant le Pôle de proximité Est de la future Métropole TPM,

Je ferai remonter la voix de tous les citoyens par la promotion d'un Conseil Economique Social Environnemental Local (CESEL) en vue de:

➔ Contribuer à la construction et à l'évaluation des politiques métropolitaines : expression en amont, contribution à un axe spécifique, production d'avis.

➔ Être acteur du débat métropolitain : échanges et croisement de regards, contribution au débat public métropolitain, mobilisations d'acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux, associatifs et de citoyens.



Collège des Elus des communes du Pôle de proximité	Collège des services publics
Collèges des entreprises	Collège des personnalités qualifiées
Collège des salariés	Collège des instances de la démocratie locales
Collège des associations	Collège des habitants